

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://journal-la-mee.fr/752-mee-disances-janvier-2010-2.html>

Mée-disances - janvier 2010 (2)

- Thèmes généraux - Grappillages et Mée-disances -

Date de mise en ligne : samedi 30 janvier 2010

Description :

Besson et le séisme. Libération.fr du 14/01 : Est-ce par humanité ? Parce que la tour de contrôle de l'aéroport de Port-au-Prince, capitale sinistrée d'Haïti, s'est effondrée, ce qui interdit l'atterrissage d'un charter de sans-papiers ? Ou parce que l'aéroport risque pendant un temps d'être encombré par les avions apportant l'aide d'urgence à ce pays ? Toujours est-il que les services d'Éric Besson ont (...)

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 20 janvier 2010

Besson et le séisme

Libération.fr du 14/01 : Est-ce par humanité ? Parce que la tour de contrôle de l'aéroport de Port-au-Prince, capitale sinistrée d'Haïti, s'est effondrée, ce qui interdit l'atterrissage d'un charter de sans-papiers ? Ou parce que l'aéroport risque pendant un temps d'être encombré par les avions apportant l'aide d'urgence à ce pays ?

Toujours est-il que les services d'Éric Besson ont jugé utile d'envoyer aux journaux, le communiqué de presse suivant : « Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, a donné, mercredi 13 janvier 2010, instruction à ses services de suspendre immédiatement toutes procédures de reconduite dans leur pays d'origine des ressortissants haïtiens en situation irrégulière sur le territoire national. »

Les ressortissants en question, un tantinet inquiets pour leurs proches vont être sûrement très soulagés de savoir que la République va les garder, au chaud, et en sécurité, pour quelques temps.

Ndlr : Éric Besson est trop bon !

Maigre bilan

Le Figaro du 13/01 : « Le jeu en valait-il la chandelle ? Se fâcher avec la Suisse, essayer une tempête médiatique, courir un risque juridique élevé... le tout pour récupérer 700 millions d'euros, soit sept fois moins que les 5 milliards moissonnés par les Italiens ? Du côté du ministère du Budget, on défend le bilan de la cellule de régularisation qui, d'avril à décembre, a offert des remises de pénalités aux contribuables venant déclarer des avoirs cachés à l'étranger. « 700 millions d'euros, c'est deux ans de recettes de contrôle fiscal sur les particuliers », insiste Éric Woerth. « La plupart des 90 milliards de capitaux rentrés en Italie risquent d'en repartir, une fois blanchis », ajoute le ministre. Il s'agirait de l'un des effets pervers des amnisties successives... Un système que le gouvernement français a refusé, puisque, avec le système de la cellule de régularisation, l'impôt était dû.

Bercy parie que les 4 milliards rapatriés dans l'Hexagone (correspondant à deux tiers des 6 milliards d'avoirs régularisés) et qui provenaient en quasi-totalité de Suisse vont rester en France. « Nous avons récupéré des clients à cette occasion », confirme une source d'une banque privée parisienne. Mieux, l'Hexagone aurait battu l'Italie selon le Snui, le principal syndicat des impôts. « On estime que 400 milliards de fonds italiens et 40 milliards d'avoirs français sont cachés en Suisse. Notre ratio de régularisation est meilleur ! » se félicite son secrétaire national, Vincent Drezet.

Sauf que face à ces 40 milliards, les 6 milliards de fonds régularisés paraissent limités. Tout comme le nombre de dossiers traités, 3 500. Un nombre qui paraît très faible, alors que certains évoquent un chiffre de 500 000 comptes français en Suisse. « Les fonds régularisés ont été taxés en moyenne à 12 %, ce qui est peu. Cela montre qu'il s'agissait surtout de personnes ayant hérité il y a longtemps de patrimoines moyens, entre 1 et 10 millions, et qui

voulaient s'acheter une tranquillité », estime Cyril Valentin, avocat chez Freshfields.[...]

Pas sûr que les Français y comprendront quelque chose !

Discrimination raciale

La cour d'appel de Versailles vient de condamner Jacques Jouart, huissier de justice à Orléans, à verser près de 35.000 euros d'indemnités à l'un de ses anciens employés d'origine marocaine pour discrimination raciale. Abdel M., cleric assermenté, a été reconnu victime de vexations quotidiennes allant de tâches subalternes, comme l'entretien du véhicule de l'étude, jusqu'à l'absence de bureau ou d'accès à la formation. Mais aussi de propos racistes du type « tu devrais ôter ta ceinture d'explosifs et tu aurais moins mal au dos » ou bien, « tu trouveras bien un huissier maghrébin qui t'emploiera ».

« En première instance, l'employeur avait simplement été condamné pour licenciement abusif », explique Sandra Renda, l'avocate de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) qui s'était constituée partie civile. « Nous sommes très satisfaits de cette nouvelle décision rendue par la deuxième cour d'appel du pays. Ces actes sont insidieux, inscrits dans la durée et souvent commis à huis clos. Il sont donc difficiles à prouver ».

Selon l'avocate chartraine, « c'est la première fois que la Halde obtient une telle décision devant une cour d'appel ».

Identité nationale

NouvelObs.com du 14/01 : 48% des Français ne sont pas intéressés (dont 25% pas du tout) par le débat sur l'identité nationale alors que 42% se disent intéressés (12% tout à fait intéressés), indique un sondage TNS Sofres/Logica diffusé jeudi 14 janvier.

« Le débat ne suscite donc pas de rejet massif et majoritaire, mais ses détracteurs sont plus nombreux et leur niveau de désapprobation plus fort que les défenseurs du débat », écrivent les sondeurs.

Pour 46% des Français sondés, ce débat s'est écarté de ses objectifs initiaux, contre 22% qui pensent qu'il ne s'en est pas écarté, tandis que 32% d'entre eux n'ont pas d'opinion à ce sujet, soulignant la relative indifférence des Français face au déroulement du débat.

Les Français sondés ont indiqué leur sensibilité politique. Ainsi, 58% des sympathisants de gauche jugent que le débat n'est pas utile, ne les intéresse pas (à 57%) et s'est écarté de ses objectifs initiaux (à 55%). Ils ne le trouvent néanmoins pas scandaleux (à 50% contre 38%). 61% des sympathisants de droite le jugent intéressant (56%) et pas scandaleux (à 80%). Concernant une éventuelle focalisation du débat sur l'Islam, 49% des Français estiment qu'il « tourne essentiellement autour de la question de l'Islam », tandis que seulement 20% pensent « qu'il aborde toutes les composantes de l'identité nationale (valeurs, culture, intégration, patrimoine, etc) ».

Quant à Éric Besson, il renvoie une image floue dans l'opinion. Un tiers des Français (35%) n'ont pas d'avis, « preuve que la notoriété d'Eric Besson n'est pas encore totale malgré la large médiatisation de ces derniers mois » écrivent les sondeurs. [...]

Taxounette

NouvelObs.com du 14/01 : L'ancien Premier ministre socialiste Laurent Fabius a estimé le 14 janvier que la taxe sur le bonus des banques annoncée par le gouvernement n'était qu'une « taxounette », affirmant que les banquiers ont « recommencé à spéculer de façon scandaleuse ».

Selon la ministre de l'Économie Christine Lagarde, cette taxe sur les bonus versés par les banques à leurs opérateurs de marché devrait rapporter 360 millions d'euros, dont 270 millions seront consacrés à alimenter le Fonds de garantie des dépôts. « Théoriquement 360 millions : mais sur ces 360 millions, une espèce d'à-valoir de 270 millions que devaient payer les banques pour un fond de garantie des dépôts qu'elles ne paieront pas », a affirmé Laurent Fabius.

« Donc, ce qui paieront les banques, c'est 90 millions (...), ça veut dire qu'on va taxer les banques à hauteur de 1 % de ce qu'elles ont gagné au cours des trois premiers trimestres », a-t-il poursuivi.

Il a rappelé la position des socialistes en faveur d'une « taxation de 10% sur l'impôt sur les sociétés pour les banques », dont il a prôné le versement en faveur des chômeurs. « Vous allez avoir un million de personnes, c'est colossal, qui, cette année vont ne plus être indemnisées au titre du chômage. Il faut absolument augmenter la durée d'indemnisation et la taxation des banques pourrait y contribuer », a assuré Laurent Fabius.

(Sélection faite par Rudi Le Gall)

Ecrit le 27 janvier 2010

As-tu vu mon cumul ?

Libération.fr du 19/01 : Henri Proglio, patron d'EDF et président du conseil d'administration de Veolia, va cumuler deux salaires, contrairement aux promesses faites par le gouvernement lors de sa nomination.

« Le conseil d'administration a fixé l'indemnité annuelle du Président du conseil d'administration à 450.000 Euros, à compter du 27 novembre 2009, date de prise d'effet de sa nomination », peut-on lire sur le site de Veolia qui précise : « Le Président du conseil d'administration a renoncé à ses jetons de présence et il ne bénéficiera pas de rémunération variable. »

Devant la polémique naissante à l'annonce de la nomination de Proglio à la tête d'EDF tout en conservant des responsabilités chez Veolia, la ministre de l'économie Christine Lagarde avait assuré le 20 novembre qu'il ne cumulerait pas ses rémunérations, et ne toucherait qu'un salaire, celui de l'entreprise publique.

Lors de sa nomination à la tête d'EDF le 25 novembre, Henri Proglio avait toutefois demandé à conserver le niveau de revenus qui était le sien en tant que patron de Veolia, à savoir 1,6 million d'euros. Il avait alors obtenu le soutien du premier ministre François Fillon alors que la question de sa rémunération avait provoqué des remous au sein même du gouvernement.

Ndlr : s'il suffit de demander le soutien de Fillon, qu'attendent donc les chômeurs en fin de droits ?

Robin des Proglio

le Figaro.fr du 20/01 : Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, a apporté son soutien à Henri Proglio, voyant dans les critiques sur son niveau de rémunération une « campagne orchestrée » contre « l'un des meilleurs » chefs d'entreprise du pays qui devient « patron d'EDF tout en gardant la présidence du conseil d'administration de Veolia » [...]

« Il serait curieux de lui faire le reproche d'avoir accepté d'augmenter sa charge de travail et l'ampleur de ses responsabilités, tout en gagnant moins, alors même que l'État a été le chercher parce que EDF méritait d'avoir à sa tête l'un des meilleurs », conclut le porte-parole de l'UMP.

Ndlr : on attend son soutien débridé au SMIC et aux chômeurs en fin de droits !

Note du 21/01 :

Proglio renonce à sa double rémunération !!!

La polémique a donc du bon !

Les obèses paieront double

Le Figaro.fr du 20/01 : Les personnes obèses vont prochainement payer près du double pour voyager avec Air France-KLM s'ils sont dans l'incapacité de s'asseoir dans un seul siège d'avion, a annoncé la compagnie. [...]

En payant deux places, la personne obèse sera assurée d'avoir deux sièges côte-à-côte (!!!). Ces passagers en surpoids seront cependant remboursés sur les vols qui ne sont pas complets. Cette nouvelle mesure s'appliquera pour tous les vols à partir du 1er avril 2010.

Ndlr : finalement, devant la polémique, AirFrance a dit ... qu'elle n'avait pas dit ça.

Enseignant désobéissant

NouvelObs.com du 19/01 : Un maître d'école de Haute-Vienne a été suspendu, lundi 18 janvier, après avoir refusé d'organiser les évaluations en CM2 telles qu'elles avaient été prévues par le ministère de l'Éducation nationale.

Les 790.000 élèves de CM2 sont évalués en français et mathématiques du 18 au 22 janvier. Ce test doit permettre au ministère de connaître leurs acquis, mais il suscite des réticences chez les syndicats et chez des enseignants. Gilles Lehmann, signataire de « l'Appel des 200 maîtres », pour le boycott total ou partiel des évaluations nationales de CM2, a été suspendu et convoqué à l'Inspection académique de Limoges, pour voir « s'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire » [...]

Sylvain Grandserre, porte-parole pour cet Appel, a estimé que la suspension immédiate d'un enseignant « est utilisée pour des cas de mise en danger d'enfants : violences, pédophilie, alcoolisme, des choses gravissimes ». « L'instituteur faisait juste passer les évaluations différemment », a-t-il dit, affirmant qu'il s'agit cette année « du premier cas de sanction attesté et complètement disproportionné ».

L'Appel des 200 maîtres s'oppose au dispositif d'évaluations de CM2 et de cycle 1, qui vise, selon eux, à « évaluer en milieu d'année scolaire une année entière, qui plus est sur des nouveaux programmes récemment imposés ».

Le collectif, cependant favorable à des « évaluations bien faites », a appelé les enseignants « à s'opposer à ces évaluations selon les modalités de leur choix : boycott, simple passation des compétences déjà travaillées, notation plus intelligente, autre usage des documents ».

Le Palais-Bourbon rénové par des sans-papiers !

L'Humanité.fr du 19/01 : Pendant près de deux ans, des intérimaires sans papiers employés par la société Adec, sous-traitante de Bouygues, ont travaillé dans des conditions de travail scandaleuses à la rénovation d'une annexe de l'Assemblée nationale. Ils sont venus avec leurs badges magnétiques. Dessus : leur nom d'emprunt, une photo d'identité et, à côté du logo Bouygues, écrit en lettres violettes : « Assemblée nationale ».

Depuis le 12 octobre, ils sont soixante-deux à occuper l'ancien hôtel Majestic, dans le cadre d'un vaste mouvement de grève lancé par onze organisations. Entourés de députés de gauche et de droite, ils ont décrit leurs conditions de travail effroyables.[...]

« Nous interpellons le président de l'Assemblée mais aussi les questeurs, a déclaré Noël Mamère, député Verts. Comment ont-ils pu ignorer que des travailleurs sans papiers travaillaient dans cette maison ? » [...]

La socialiste Sandrine Mazetier a demandé que ce conflit ne soit pas traité par le ministère de l'Immigration, mais par celui du travail, puisqu'il s'agit « authentiquement d'un conflit du travail » .

Deux députés UMP avaient aussi fait le déplacement. « S'il s'avère qu'une entreprise a sollicité, de manière délibérée, des travailleurs en situation irrégulière, elle doit être sanctionnée », a assuré Françoise Hostalier, tout en restant prudente sur une possible régularisation, parlant d'un « examen au cas par cas » .

Cour des comptes

leJDD.fr du 19/01 : Le chef de l'État a proposé la présidence de la Cour des Comptes à Alain Juppé, qui l'a refusée. « Si j'avais accepté, cela aurait impliqué que je renonce à mon mandat de maire de Bordeaux. Je ne ferai pas ça aux Bordelaises et aux Bordelais. L'idée que je pourrais m'ennuyer à Bordeaux est une idée qu'il faut se sortir de la tête », explique l'ancien Premier ministre.

En proposant à Alain Juppé ce poste prestigieux, mais en marge de la politique française, Nicolas Sarkozy souhaitait peut être neutraliser une pointe de la droite en vue de 2012 et l'un des critiques les plus constants de sa politique. C'est peine perdue.

Alain Juppé est le deuxième homme politique à refuser la présidence de la Cour des comptes. Début janvier, c'est François Hollande qui avait expliqué qu'être président de l'institution n'était pas « son destin ». « Je ne suis plus dans les petits rôles ou les rôles secondaires », avait cru bon d'ajouter celui qui se cherche un destin présidentiel en 2012.

(Sélection faite par R. Le Gall)